



LES ACTIONS DE LA SEMAINE DE LA POESIE

Nous organisons depuis 31 ans un festival de poésie contemporaine à Clermont-Ferrand et sur l'ensemble de la région Auvergne. Dans le cadre du Printemps des Poètes et de notre 31^{ème} festival, nous recevons **17 poètes de toute la France**, dont **notre marraine Jeanne Benameur**.

Nous favorisons la rencontre personnalisée avec le poète, tant dans les écoles (de la maternelle à l'université) que dans les bibliothèques, salles municipales, librairies, EHPAD, milieu pénitentiaire... En mars 2018, **96 classes** recevront un poète, et près de **40 rendez-vous publics** seront proposés, avec de nombreux partenaires. Au total, nous attendons près de **5 000 spectateurs** (scolaires et grand public). **250 poètes** sont venus pour notre festival depuis nos débuts.

L'association organise aussi un cycle de lectures, projections, rencontres, tout au long de l'année avec sa programmation intitulée **Poésie Hors saison**.

NOS VALEURS

Accès à la culture pour tous par l'échange et l'ouverture, le professionnalisme, la qualité des interventions, la transversalité des approches, le développement des territoires...

Doigts écartés sous le sable
nous avons tendu
nos paumes ouvertes
puis refermé les doigts
jouant aux osselets
des paroles perdues

Jeanne Benameur, *La Géographie absente*, Éditions Bruno Doucey, 2017

LE DON, DEFINITION

Support profond de l'échange entre les individus, le don définit l'acte par lequel une personne, dans **une intention libérale et sans espoir de contrepartie**, décide de se délester d'un bien en faveur d'une autre personne, cette opération étant réalisée de son vivant. En France, comme dans une majorité de pays, **le don s'inscrit dans un cadre légal qui fixe dans certaines situations des plafonds à ne pas dépasser. La législation française permet également de faire bénéficier les donateurs de réductions d'impôts.**

En vertu de la loi du 1er août 2003 en faveur du mécénat, les dons versés à l'association La Semaine de la poésie donnent droit à une réduction directe de l'impôt sur le revenu égale à 66 % de son montant, dans la limite de 20 % du revenu net imposable.

Si ce plafond est dépassé, l'excédent est reportable sur les cinq années suivant le versement.

EXEMPLES

MONTANT DU DON (dans la limite de 0,5% du CA)	REDUCTION 66%	COUT DE VOTRE DON
500 €	330 €	170 €
100 €	66 €	34 €
50 €	33 €	17 €
20 €	13 €	7€

POUR FAIRE UN DON, COMMENT FAIRE ?

Il vous suffit de choisir le montant du don que vous désirez effectuer, de compléter la fiche jointe à ce document et de nous la renvoyer à ESPE Clermont-Auvergne – La Semaine de la poésie – 63400 Chamalières accompagnée d'un chèque du montant de votre don à l'ordre de *Association La Semaine de la poésie*.

En retour, vous recevrez un reçu fiscal correspondant au montant de votre don.

Votre don effectué avant le 31 décembre 2018 sera déductible de l'impôt sur le revenu 2018 versé en 2019. Pour tout renseignement, merci d'appeler le 04 73 31 72 87.

REÇU DE DON

Le reçu fiscal qui vous sera transmis par l'association La Semaine de la poésie est à conserver et à joindre à votre déclaration de revenu. Il permet au donateur de bénéficier d'une réduction d'impôt.